



Un tiers du tissu productif local se renouvelle chaque année

Derrière l'évolution du nombre d'établissements, un renouvellement permanent du tissu productif sur le territoire français s'opère. Entre 2008 et 2013, 38 % du parc des établissements s'est renouvelé chaque année par le biais de créations, cessations, cessations-reprises et transferts géographiques. L'ampleur de ce renouvellement du tissu productif est particulièrement importante sur le pourtour méditerranéen.

Entre 2008 et 2013, 28 % des emplois salariés ont été créés ou détruits chaque année *via* ce renouvellement ainsi que dans les établissements pérennes. Selon les territoires, l'évolution de l'emploi est davantage due aux créations-disparitions d'établissements, à leur transfert géographique, ou aux évolutions d'emploi dans les établissements pérennes.

Lionel Doisneau, direction régionale de Midi-Pyrénées, Insee

Usines, magasins, bureaux, boulangeries, etc. : les établissements (*définitions*) sont autant de lieux qui constituent le tissu productif d'un territoire. En France, entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013, leur nombre est passé de 3,5 millions à 4,2 millions dans les activités marchandes hors agriculture (*sources*), soit une augmentation moyenne de 3,5 % par an. Cette croissance s'accompagne d'un important renouvellement des établissements : chaque année, sur la période, l'ensemble des entrées et sorties, sous forme de créations, cessations, transferts, reprises, cessations (*définitions*) représente 38 % des établissements présents en début d'année. 21 % des établissements sont nouveaux, alors que 17 % disparaissent.

Des différences selon la composition sectorielle du tissu productif

Selon les zones d'emploi (*définitions*), l'ampleur du renouvellement annuel varie de 20 % à 49 % (en % du parc d'établissements ; *figure 1*). Particulièrement élevé le long de l'arc méditerranéen, le renouvellement dépasse également 43 % dans les zones d'emploi de Toulouse, Bordeaux et Marne-la-Vallée. À l'opposé, il n'atteint pas 30 % en Martinique, Guadeloupe, dans

le massif alpin (Maurienne, Tarentaise, Mont Blanc) et dans le sud du Massif central : Mauriac, Saint-Flour, Ussel, Ambert, Aurillac.

L'importance des mouvements d'établissements, en termes d'entrées ou de sorties (*définitions*), est très variable selon les activités (*figure 2*). Avec plus de 50 % de renouvellement, les mouvements sont particulièrement importants dans l'information et la communication et les « autres activités de services ». Ce dernier secteur comprend notamment les activités de programmation informatique et des portails internet, les services personnels (soins de beauté, entretien corporel), la réparation d'ordinateur et les activités liées au sport. La construction, les activités scientifiques et techniques et les services administratifs et de soutien ont également un renouvellement marqué (autour de 45 %).

Les territoires spécialisés dans ces activités ont plus souvent un fort renouvellement, comme en Île-de-France, et dans les zones d'emploi d'Aix-en-Provence, de Cannes-Antibes, de Lyon ou de Nantes.

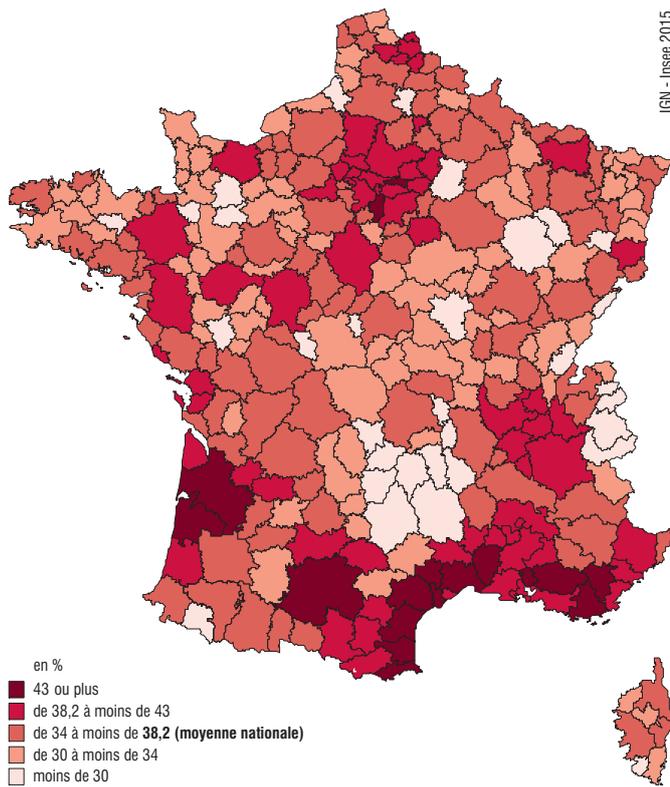
À l'inverse, les taux d'entrée et de sortie sont plus faibles dans les activités industrielles et les activités financières et

d'assurance, à cause des moyens plus importants que requièrent les créations dans ces secteurs. Les territoires qui concentrent une forte proportion d'établissements industriels ont plus fréquemment un faible renouvellement. C'est le cas des zones d'emploi de Thiers, Ambert dans le Massif central, la Vallée de l'Arve en Rhône-Alpes, Morteau ou Saint Claude en Franche-Comté.

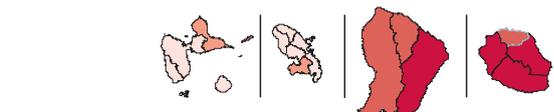
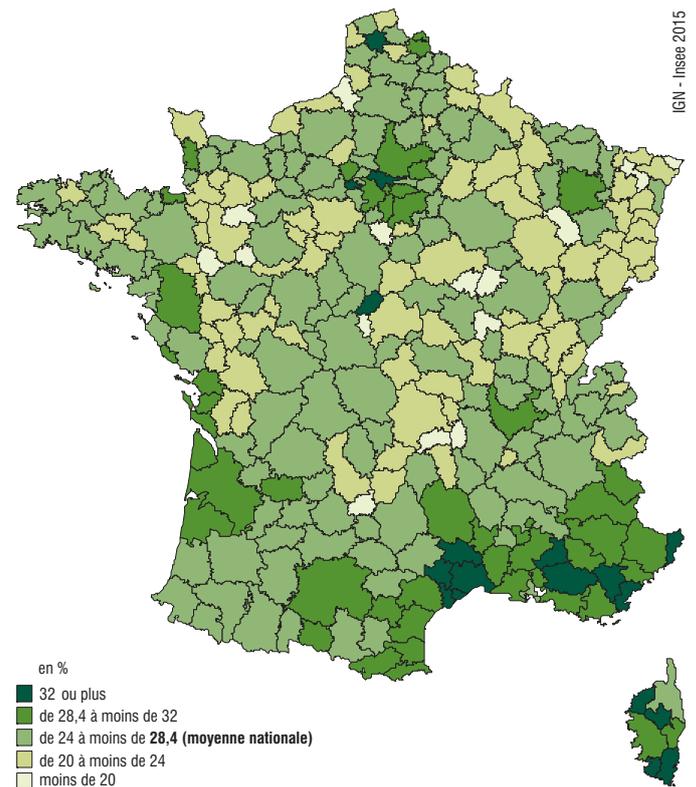
En moyenne, six créations d'établissements pour cinq cessations

Les établissements entrants sont surtout des créations : plus de 600 000 chaque année (soit trois quarts des entrées). Les transferts géographiques (*définitions*), c'est-à-dire l'emménagement d'un établissement avec l'ensemble de ses moyens de production à une nouvelle adresse, représentent 140 000 mouvements par an. Les reprises d'établissement par un nouveau propriétaire, suite à une cession, sont moins fréquentes, de l'ordre de 30 000 par an. Les réactivations sont marginales dans le suivi statistique et sont assimilées aux créations. Quant aux sorties d'établissements, ce sont souvent des cessations : 500 000 par an.

1 Le renouvellement des établissements par zone d'emploi entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013



5 La réallocation des emplois des établissements par zone d'emploi entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013

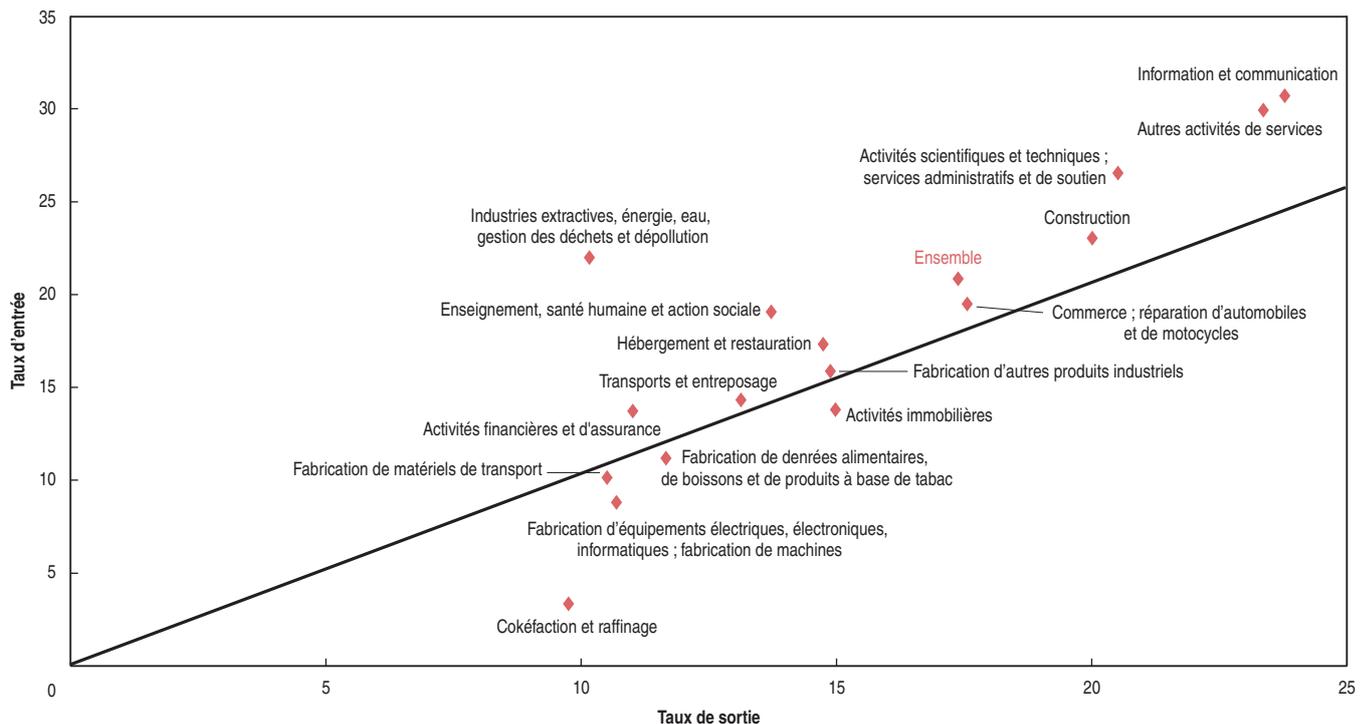


Lecture : dans la zone d'emploi de Bordeaux, les entrées et sorties annuelles d'établissements représentent plus de 43 % des établissements présents en début d'année.
 Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.
 Source : Insee, REE et Clap.



Lecture : dans la zone d'emploi de Montpellier, les emplois salariés des établissements entrants ou sortants et les variations d'emplois dans les établissements pérennes représentent plus de 32 % des emplois salariés en début d'année.
 Champ : établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.
 Source : Insee, REE et Clap.

2 Taux d'entrée et de sortie annuels moyens des établissements entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013 par secteur d'activité (A17)



Lecture : la droite tracée correspond à l'égalité entre les taux de sortie et d'entrée (il ne s'agit pas d'une droite de régression).
 Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.
 Source : Insee, REE et Clap.

Les transferts géographiques, au sens d'un déménagement, sont le deuxième motif de sortie, avec 140 000 mouvements par an. Les cessions sont moins fréquentes (figure 3).

Les différentes formes de renouvellement ont un impact économique très variable. Ainsi, lorsqu'un magasin change de propriétaire, ou qu'une profession libérale déménage son cabinet, l'impact sur l'économie est moins important que lors de l'installation des bureaux d'une grande société ou de la fermeture d'une usine.

Trois emplois sur dix sont créés ou détruits chaque année

Le renouvellement des établissements provoque d'importants mouvements d'emploi (définitions) au sein du tissu productif. Entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013, 969 000 emplois salariés ont été créés chaque année en moyenne dans les établissements nouveaux, repris ou ayant déménagé (figure 4). Inversement, 949 000 ont été supprimés suite à des cessations, cessions ou transferts d'établissements.

De plus, des mouvements d'emploi ont également lieu dans les établissements pérennes (définitions). Certains ont gagné des emplois : 1 139 000 créations au total. D'autres en ont perdu : 1 142 000 suppressions au total.

Au total, 4,2 millions d'emplois salariés, soit 28 % de l'emploi total, ont été réalloués (définitions) en moyenne chaque année.

Selon les zones d'emploi, l'ampleur de la réallocation, rapportée à l'emploi total, peut varier du simple au double (figure 5). Elle est élevée dans les départements d'outre-mer, où elle dépasse parfois 40 % des emplois dans certaines zones. Les réallocations sont également importantes à Aix-en-Provence, Paris et Montpellier. En effet, leur spécialisation dans les activités de services ou de construction favorise l'importance des mouvements d'emplois. À l'opposé, dans une quinzaine de zones, le taux de réallocation annuel est inférieur à 20 % des emplois : notamment Issoudun et Pithiviers dans la région Centre-Val de Loire, Sablé-sur-Sarthe, Mayenne et Segré dans les Pays de la Loire, Ambert et Issoire en Auvergne ou Saverne et Wissembourg en Alsace. Une forte présence d'emplois industriels tend ainsi à réduire l'ampleur des réallocations.

Des dynamiques d'emploi variées

Les réallocations d'emplois peuvent être analysées selon trois composantes : le solde des créations-disparitions, le solde des transferts, qui représente les arbitrages de localisation des établissements existants, et le solde des établissements pérennes, qui traduit l'évolution des établissements présents. Au niveau national, entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013, l'emploi salarié dans les établissements

3 Le renouvellement des établissements entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013

	Nombre d'établissements par an	Part dans le total des établissements en début d'année (en %)
Créations	632 700	16,4
Réactivations	500	0,0
Reprises	31 700	0,8
Transferts (emménagements)	138 700	3,6
Total des entrées (1)	803 500	20,9
Cessations	501 000	12,9
Cessions	31 700	0,8
Transferts (déménagements)	139 900	3,6
Total des sorties (2)	672 500	17,4
Renouvellement total (1)+(2)	1 476 000	38,2

Note : les transferts entrants et sortants ne sont pas égaux. Cela provient essentiellement des entrées-sorties de champ (avec le non marchand ou l'agriculture) et d'établissements qui sont transférés et cessés dans la même année.

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

Source : Insee, REE et Clap.

4 La réallocation des emplois salariés entre les 1^{er} janvier 2008 et 2013

	Nombre d'emplois salariés par an	Part dans le total des emplois salariés en début d'année (en %)
Créations, réactivations	503 500	3,4
Reprises	140 900	1,0
Transferts (emménagements)	324 600	2,2
Total des entrées (1)	969 100	6,6
Cessations	491 800	3,3
Cessions	140 900	1,0
Transferts (déménagements)	316 500	2,1
Total des sorties (2)	949 200	6,4
Augmentation dans les établissements en croissance	1 139 200	7,7
Diminution dans les établissements perdant des emplois	1 142 300	7,7
Total des évolutions dans les établissements pérennes (3)	2 281 500	15,4
Réallocation totale (1)+(2)+(3)	4 199 800	28,4

Champ : France métropolitaine, Guadeloupe, Guyane, Martinique et La Réunion, établissements ayant une activité marchande, hors agriculture.

Source : Insee, REE et Clap.

pérennes a peu varié. Au contraire, les créations-disparitions d'établissements conduisent globalement à une augmentation du nombre de salariés. C'est le cas également des transferts, puisqu'en moyenne les établissements comptent plus d'emplois après leur déménagement qu'avant.

Dans des zones comme Nantes, Lyon, Lille, Marne-la-Vallée, Ajaccio, les trois types de réallocation créent des emplois. En revanche, Orléans, Amiens, Évreux, Meaux ou Narbonne perdent sur les différents registres. D'autres gagnent des emplois d'un côté mais en perdent de l'autre. Par exemple, à Toulouse, Pointe-à-Pitre, Tours et Niort, l'emploi progresse grâce aux établissements pérennes et aux transferts, malgré un impact des disparitions supérieur à celui des créations. Paris, comme Saclay et La Rochelle, se

distinguent par une croissance due uniquement aux établissements pérennes. ■

Sources

Les données sur les établissements proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements** (REE) du Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les effectifs salariés sont issus du système d'information **connaissance locale de l'appareil productif** (Clap). L'étude porte sur les établissements ayant une activité principale marchande dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture. Les établissements des auto-entrepreneurs sont pris en compte.

Définitions

L'étude porte sur les **établissements**, c'est-à-dire les unités de production géographiquement localisées. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique... Chaque établissement dépend juridiquement d'une entreprise. Une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements, en fonction de son activité.

La **création d'un établissement** correspond à l'un des cas suivants :

- création de nouveaux moyens de production ;
- cas où l'activité reprend après une interruption de plus d'un an ;
- cas où l'activité reprend après une interruption de moins d'un an, mais avec changement d'activité ;
- reprise, par un établissement nouveau, des activités d'un autre établissement s'il n'y a pas continuité entre la situation du cédant et celle du repreneur, en termes d'activité et de localisation.

La **cessation** correspond à la déclaration de fin d'activité. Le **transfert** correspond à la migration, c'est-à-dire au déplacement complet des moyens de production d'un établissement d'un lieu géographique à un autre. Pour le territoire de départ de l'établissement, on parlera de transfert sortant. Pour le territoire d'arrivée, on parlera de transfert entrant. Dans cette étude, les lieux de départ et d'arrivée ne sont pas identifiés simultanément. Un établissement qui est déplacé dans la même zone d'emploi sera compté pour la zone à la fois en transfert sortant et en transfert entrant.

La **réactivation** est le fait qu'un établissement disparu reprenne la même activité moins d'un an après l'avoir interrompue. Le changement de propriétaire d'un établissement se traduit par une **cession** du côté de l'établissement qui cède son activité et une **reprise** du côté de celui qui la reprend. Les cessations et reprises sont suivies uniquement au niveau des établissements, non des entreprises.

Sur un territoire, on comptabilise l'ensemble des **entrées et sorties d'établissements**. Les entrées sont les créations, transferts entrants, réactivations et reprises. Les sorties sont les cessations, transferts sortants et cessions. Les **taux d'entrée et de sortie** sont mesurés en ramenant les entrées et les sorties au nombre d'établissements au 1^{er} janvier de l'année. Les **établissements pérennes** sont ceux qui ne font pas l'objet d'entrée ou de sortie.

L'**emploi** utilisé dans cette étude est l'emploi salarié des établissements, au 31 décembre ou au 1^{er} janvier selon les cas. Il est comptabilisé en nombre de personnes physiques : un salarié compte pour un, même s'il est à temps partiel.

Les **créations et suppressions d'emplois** sont mesurées en comparant les effectifs salariés des établissements en début et en fin d'année. Elles sont le solde de mouvements divers concernant les salariés (embauches, licenciements, départs à la retraite ...) au sein des établissements.

La **réallocation des emplois**, calculée ici pour les emplois salariés, correspond à la même idée que celle concernant le renouvellement des établissements. Elle somme l'ensemble des effectifs des établissements entrants ou sortants sur le territoire. Sont également ajoutés, selon

les cas, les augmentations d'effectif et les diminutions d'effectif dans les établissements pérennes. Les réallocations d'emplois ne sont pas celles des salariés. Elles sont le solde de mouvements de main-d'œuvre bien plus importants (*bibliographie*, Dares). Le taux de réallocation rapporte les réallocations à l'emploi salarié au 1^{er} janvier.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Bibliographie

- Batto V., Rousseau S., « Hausse des créations d'entreprise en 2014, notamment des sociétés », *Insee Première* n° 1534, janvier 2015.
- Picart C., « Flux d'emploi et de main-d'œuvre en France : un réexamen », *Économie et Statistique* n° 412, octobre 2008.
- Cordellier C., « Créations et cessations d'entreprises : sous la stabilité, le renouvellement », *Insee Première* n° 740, octobre 2000.
- Duhautois R., « Les réallocations d'emplois en France sont-elles en phase avec le cycle ? », *Économie et Statistique* n° 351, août 2002.
- Dares, *Les données sur les mouvements de main-d'œuvre*, février 2015.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :

Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :

E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :

J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu

Maquette : RPV

Impression : Jouve

Code Sage IP151551

ISSN 0997 - 3192

© Insee 2015

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

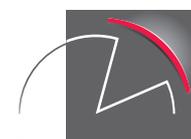
www.insee.fr/collections-nationales

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :

<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>



Insee
Mesurer pour comprendre